

Décharge 2013: Collège européen de police (CEPOL)

2014/2112(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Collège européen de police (CEPOL) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1641 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Collège européen de police pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Collège européen de police sur l'exécution du budget du Collège pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier appelle le Collège à publier les déclarations d'intérêts des membres de son personnel administratif afin de **renforcer la transparence et la prévention des conflits d'intérêts**.